



Droit de garde pour les vacances scolaires

Par **mayab**, le **09/10/2008** à **12:26**

en novembre 2007 le père de mon fils m'a fait convoquée par le jaf pour la garde de l'enfant. le juge a établie une garde à l'amiable. mon ex me refait convoquée en octobre 2008 car soi-disant en ne s'entend pas pour la garde pour les vacances alors que c'est lui qui décide de quand il le veut et combien de temps (preuve à l'appui car on ne communique que par écrit..) ce qui me pose problème cela fait 2 fois que je prends un avocat et j'en suis pour 300 E de ma poche à chaque fois, je n'ai pas un salaire de ministre, je suis au SMIC
puis-je demander une compensation de sa part s'il a l'intention de me faire convoquer tous les 10 mois ou si le juge peut l'envoyer "promener" car il n'est pas clair avec ce qu'il demande et ce qu'il fait

merci